REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_204

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 16 MARS 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 19 avril 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* ***26*** *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, *adjointes,* Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Isabelle BERTHELOT	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Delphine DEBATISSE	Brigitte BONNEFOND
Chantal LACOUR	Brigitte MACAUDIERE
Michel CELLIER	Pierre BARNET
Richard MOUSSÉ	Eric MICHAUD
Andrée RICCETTI	Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230426-DCM_2023_204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2023
Affichage : 27/04/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 26 avril 2023 **DCM_2023_204**

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 16 MARS 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 16 Mars 2023, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2023.29	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 dans le groupe scolaire de Beaucueil. *Convention passée avec l'Association vers l'Avenir, sise 337 chemin Martin à Riorges (42153), pour l'occupation du logement de type F3 (logement B3) situé dans le groupe scolaire de Beaucueil, 443 rue Pierre Dubreuil à Riorges, propriété de la commune. Cette occupation précaire et concédée à titre gratuit, prend effet à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024.*	6 mars 2023
2023.30	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 dans le groupe scolaire de Beaucueil. *Convention passée avec l'Association vers l'Avenir, sise 337 chemin Martin à Riorges (42153), pour l'occupation du logement de type F2 (logement B6) situé dans le groupe scolaire de Beaucueil, 469 rue Pierre Dubreuil à Riorges, propriété de la commune. Cette occupation précaire et concédée à titre gratuit, prend effet à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024.*	6 mars 2023
2023.31	Annulation de la décision municipale N° 2022.86 du 21 octobre 2022 portant sur le contrat de maintenance passé avec la société Dormakaba France SAS pour les portes automatiques de marque Portalp installées au Centre de Santé municipal de Riorges. *Annulation du contrat signé avec la Sté Dormakaba France SAS car la société ne dispose pas du logiciel adéquat pour effectuer différentes maintenances sur les équipements Portalp.*	6 mars 2023
2023.32	Contrat de syndic à passer avec la société Foncia Loire Auvergne SAS pour exercer le mandat de gestion immobilière de la copropriété sise 164 rue du 8 mai 1945 – Approbation *Contrat passé avec la société Foncia Loire Auvergne pour la gestion administrative des 3 lots de l'ensemble immobilier dont l'un est propriété de la commune.*	6 mars 2023

	Le contrat est conclu pour une durée de 11 mois et 30 jours à compter du 1er avril 2023. *La rémunération forfaitaire annuelle perçue par le syndic s'élève à 600 € TTC.*	
2023.33	Entretien des surfaces minérales sur la voirie communale – Approbation de l'accord-cadre *Accord-cadre conclu avec la société 3E4D de Poncins (42), avec un montant maximum annuel de 25 000 € TTC. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.*	10 mars 2023
2023.34	Logiciel MLM (monlogicielmedical.com) – Approbation d'un contrat d'abonnement à passer avec la société Cegedim Santé – Abrogation de la décision n°2022.09. *Abrogation la décision municipale du 14 janvier 2022 et approbation d'un nouveau contrat de service à passer avec la Sté CEGEDIM SANTE (Boulogne Billancourt) concernant le contrat d'abonnement au logiciel Mon Logiciel Médical, option et services. Coût de l'abonnement mensuel 681 € TTC + 28.50 €TTC pour le mode coordination.*	13 mars 2023
2023.35	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des spectacles scolaires – Compagnie Les Vertébrées. *Contrat passé avec l'association Les Vertébrées pour 3 représentations du spectacle « sous le manteau » programmées le 16 mai 2023. Le contrat est conclu pour un montant de 2 222.89 € TTC.*	15 mars 2023
2023.36	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des spectacles scolaires – Compagnie le 7ème tiroir. *Contrat passé avec la compagnie le 7ème Tiroir pour les 4 représentations du spectacle « Départ imminent » programmées les 25 et 26 mai 2023. Le contrat est conclu pour un montant 4 191.60 € TTC.*	15 mars 2023
2023.37	Avenant au contrat de maintenance des 24 portes sectionnelles automatiques passé avec la société Thyssenkrupp ascenseurs SAS devenue TK Elevator France (TKE) SAS – Approbation. *Avenant au contrat de maintenance passé avec la société Thyssenkrupp ascenseurs SAS pour les 24 portes sectionnelles automatiques équipant 5 bâtiments communaux. Cet avenant a pour objet de préciser le montant revalorisé de la prestation annuelle qui s'élève à 4 727.38 TTC.*	20 mars 2023
2023.38	Avenant au contrat de maintenance des 2 ascenseurs (Hôtel de ville et château de Beaulieu) passé avec la société Thyssenkrupp ascenseurs SAS devenue TK Elevator France (TKE) SAS – Approbation *Avenant au contrat de maintenance passé avec la société Thyssenkrupp ascenseurs SAS pour les 2 ascenseurs. Cet avenant a pour objet de préciser le montant revalorisé de la prestation annuelle qui s'élève à 2 815,72 € TTC.*	20 mars 2023
2023.39	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des spectacles scolaires – Compagnie les Vertébrées – Abrogation de la décision n° 2023.35 du 15 mars 2023.	23 mars 2023

	Abrogation de la décision municipale du 15 mars 2023 en raison d'une erreur dans le montant de la prestation. Un nouveau contrat a été signé pour un montant de 3 066.89 € TTC.	
2023.40	Portes automatiques de l'Hôtel de ville de Riorges – Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société Portalp France SAS (95) *Contrat de maintenance passé avec la société Portalp France SAS, pour les prestations de maintenance préventive des portes automatiques. Le montant total de la prestation annuelle s'élève à la somme de 660.96 € TTC.*	23 mars 2023
2023.41	Portes automatiques du Centre de santé municipal de Riorges – Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société Portalp France SAS (95). *Contrat de maintenance passé avec la société Portalp France SAS pour les portes automatiques du Centre de santé municipal. Le montant total de la prestation annuelle s'élève à la somme de 660.96 € TTC.*	23 mars 2023
2023.42	Finances – Sinistre du 4 septembre 2022 – Choc de véhicule contre clôture jardin Pré des Sœurs, arbre sectionné, haie endommagée - Rue Desroches – Acceptation de l'indemnité d'assurance. *Indemnité de 1 265.07 € versée par AXA en règlement de la facture de remise en état de la clôture du jardin du Pré des sœurs, lors du sinistre du 4 septembre 2022.*	29 mars 2023
2023.43	Création, construction et aménagement d'équipements de proximité dans l'enceinte du complexe sportif Galliéni. Demande d'aide financière au titre du Plan des 5 000 équipements sportifs de proximité auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). *Sollicitation d'une aide financière auprès de l'ANS, pour participer à la mise en œuvre de : 2 terrains de padel, 4 terrains de basket, 5 tables de ping extérieures, 1 aire de détente et de repos, la clôture des terrains de football, l'aménagement et la mise en accessibilité des entrées piétonnes du public sur le complexe. Le coût total prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 355 000 € HT.*	29 mars 2023
2023.44	Création, construction et aménagement d'équipements de proximité dans l'enceinte du complexe sportif Galliéni. Demande d'aide financière au titre du Plan de soutien de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche à la création de 100 terrains de basket 3X3. *Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, pour participer à la mise en œuvre de : 4 terrains de basket 3X3, 2 terrains de padel, 5 tables de ping extérieures, 1 aire de détente et de repos, la clôture des terrains de football, l'aménagement et la mise en accessibilité des entrées piétonnes du public sur le complexe. Le coût total prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 355 000 € HT. Le coût prévisionnel pour la réalisation uniquement des 4 terrains de basket 3X3 est de 50 000 € HT.*	30 mars 2023

2023.45	Aliénation de biens mobiliers – Matériels d'ateliers : compresseur EGI (2006) et aspiration (2004) – Approbation. *Cession du compresseur EGI et de l'aspiration pour atelier type cyclone à l'entreprise LEVIF Charpente de BESSON (03) pour la somme totale de 1 300€.*	30 mars 2023
2023.46	Création, construction et aménagement d'équipements de proximité dans l'enceinte du complexe sportif Galliéni. Demande d'aide financière au titre du schéma directeur d'aide au développement du tennis auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. *Sollicitation d'une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour participer à la mise en œuvre de : 2 terrains de padel, 4 terrains de basket, 5 tables de ping extérieures, 1 aire de détente et de repos, la clôture des terrains de football, l'aménagement et la mise en accessibilité des entrées piétonnes du public sur le complexe. Le coût total prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 355 000 € HT.*	30 mars 2023
2023.47	Mission de régulation des animaux en milieux urbain et aquatique. Approbation d'un contrat de gré à gré à passer avec Monsieur Yves Royer, piégeur professionnel agréé. *Contrat de gré à gré passé avec M. Yves Royer, piégeur à St Léger s/Roanne, pour assurer les missions portant sur la régulation des animaux nuisibles et des espèces envahissantes en milieux urbain et aquatique.* *Le montant forfaitaire des prestations en milieu urbain est de 900 € TTC/mois et de 200 € TTC/mois en milieu aquatique. Le contrat est conclu du 1er avril au 31 décembre 2023.*	30 mars 2023

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Nabih NEJJAR

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN